



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260320-DCM2026_3_3-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, BONIZEC Bruno, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, MARTIN Corinne, POTTIER Alexandre, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie, YVEN Axel

POUVOIR : a donné pouvoir LE ROUX Thibaut à Alexandre GUIRINEC

Secrétaire de séance : Mme Lucile MALEJACQ

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 22
DATE DE LA CONVOCATION : 16 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 16 MARS 2026

DCM N°2026-3-3
Objet : ELECTION DES AJOINTS AU MAIRE

Vu les articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-4, L2122-6, L 2122-7, L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-3-2 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 6

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que Monsieur le Maire lance un appel à candidatures,

Considérant qu'une liste conduite par Madame Corinne MARTIN est candidate,

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Présents :	22
- Votants :	22
- Suffrages exprimés :	21
- Majorité absolue :	11

La liste conduite par Madame Corinne MARTIN a obtenue 21 voix

La liste de Madame Corinne MARTIN, à la majorité absolue, est proclamée élue et ont été élus adjoints au maire et immédiatement installés

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 029-212901615-20260320-DCM2026_3_3-DE

Les Adjointes sont :

1^{ère} adjoint : Mme Corinne MARTIN
2^{ème} adjoint : Mr Laurent FRANCHETEAU
3^{ème} adjoint : Mme Mona CASELLINO
4^{ème} adjoint : Mr Denis HERFAUT
5^{ème} adjoint : Mme Caroline LE BER
6^{ème} adjoint : Mr Mikaël SIMON

La secrétaire de séance,
Lucile MALEJACQ



Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

